Information

Rémunération du dirigeant mandataire social au titre des années 2023 et 2024

Conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, auquel le conseil d'administration de la société a choisi de se référer, Aéroports de Paris rend publics les éléments de rémunération de Monsieur Augustin de ROMANET, Président - directeur général, arrêtés par le conseil d'administration.

Rémunération fixe et variable au titre de l'exercice 2023 du Président - directeur général

Le montant brut de la rémunération fixe au titre de l'exercice 2023 s'élève à 350 000 €.

Le montant brut de la rémunération variable au titre de l'exercice 2023 [1], arrêté par le conseil d'administration du 14 février 2024, s'élève à 100 000 €.

La rémunération totale (fixe + variable + avantage en nature) au titre de l'exercice 2023 s'élève à 459 019 €.

Le versement des éléments de rémunération variables au titre de l'exercice 2023 a été approuvé par l'Assemblée générale ordinaire du 21 mai 2024 statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

En application de l'article 3 du décret n°53-707 du 9 août 1953 modifié, ces rémunérations ont fait l'objet d'une approbation ministérielle.

Rémunération fixe et variable 2024 du Président - directeur général

Le montant annuel brut de la rémunération fixe au titre de l'exercice 2024 a été fixé par le Conseil d'administration, lors de sa séance en date du 20 décembre 2023, sans changement, à 350 000 €.

Au titre de 2024, la rémunération variable brute maximum du Président - directeur général est fixée à 100 000 euros. Elle est fondée sur les objectifs suivants :

- montant de l'EBITDA Groupe (poids = 30%),
- ROCE Groupe (25%),
- Responsabilité sociale et environnementale : objectif Climat : soumission, au périmètre des aéroports parisiens, des objectifs SBTi court terme (~2030) et Net 0 (horizon 2050), assortis de plans d'action, pour les émissions de CO2 de notre scope 1-2 et de notre scope 3, alignés sur le référentiel 1,5°, et après leur examen préalable par le Conseil d'administration (12%),
- Responsabilité sociale et environnementale : engagements sociaux, portant en particulier sur la sécurité du travail et sur l'emploi des jeunes (13%),
- Poursuite du déploiement de la Feuille de route stratégique 2022-2025, sécurisation du modèle industriel et déroulement des Jeux olympiques et paralympiques 2024 (20%).

[1] *Rémunération versée en 2024*

Information

L'atteinte de chacun de ces objectifs sera appréciée par le conseil d'administration. La pondération de chaque objectif détermine la fraction de part variable qui lui est associée.

Le montant total de la rémunération variable du Président-directeur général sera constaté et attribué après l'arrêté des comptes 2024. Il fera l'objet d'un vote impératif lors de l'assemblée générale des actionnaires de 2025 conformément à la législation en vigueur. Son versement ne pourra être effectué que postérieurement à un vote favorable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président-directeur général bénéficie d'un véhicule de fonction, du contrat de prévoyance ainsi que de la police individuelle accidents des salariés d'Aéroports de Paris.

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place par la société au profit du Président-directeur général. Il ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire.

Dans le cadre de l'article 3 du décret n°53-707 du 9 août 1953 modifié, ces rémunérations ont fait l'objet d'un vote favorable de l'assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2024 ainsi que d'une approbation ministérielle.

Relations Investisseurs : Cécile Combeau +33 6 32 35 01 46 et Eliott Roch +33 6 98 90 85 14 - invest@adp.fr
Contact presse : Justine Léger, responsable du Pôle Médias et Réputation +33 1 74 25 23 23

Le Groupe ADP aménage et exploite des plateformes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2023, le groupe a accueilli sous sa marque Paris Aéroport 99,7 millions de passagers à Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly et 336,4 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger. Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2023, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 5 495 millions d'euros et le résultat net part du groupe à 631 millions d'euros.
Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France, Tremblay-en-France 93290. RCS Bobigny 552 016 628.